

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_018 | Polzeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-2-chem | Police. Principes généraux. ItemGuillauté, Projet sur la réformation de la police \[bis\]](#)

Guillauté, Projet sur la réformation de la police [bis]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0130

SourceBoite_018-2-chem | Police. Principes généraux.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Ouv. Haute - Miro, Jde Pro, Jom, Jha, Jals
Volu 1749

130

163

VIe Discours

Vill-Royaux

GÉNÉRALITÉ DU PROJET

Voilà tout ce que j'avais à proposer pour la police de la capitale. On ne peut nier qu'il ne soit de facile exécution, et qu'il ne s'ensuive de très grands avantages; mais ce serait toute autre chose, si on le généralisait, et qu'il s'exécutât dans toutes les grandes villes, que les Intendants de province eussent des bureaux tels que celui du Magistrat de Paris, qu'il y eût des Syndics dans les villages, en un mot que tous les sujets du Royaume fussent assujettis au certificat.

Le Royaume entier deviendrait alors une seule et unique grande ville, dont la police se ferait par le premier magistrat de police et par les Intendants de province.

164 Cette seule et unique grande ville serait comme distribuée par quartiers, et chaque Intendant de province aurait son quartier et ses bureaux. Il pourrait même y avoir dans la capitale un bureau général qui contiendrait l'état de tous les particuliers du Royaume sur autant de feuillets qu'il y a de particuliers avec tout ce qui concerne ces particuliers; et ce bureau ne serait que dix-neuf fois celui du premier Magistrat de Paris; alors un habitant du Royaume serait relativement à la police générale du Royaume ce qu'un habitant de Paris est par rapport à la police de Paris.

Il ne pourrait se remuer sans son certificat, il ne pourrait être reçu nulle part sans ce certificat. Les mouvements de l'homme seraient portés sur son certificat.

165 On saurait ce que devient un particulier quelconque / depuis le premier moment de sa naissance jusqu'au dernier.

De même qu'en une heure de temps le Magistrat de police parvient à déterrer à Paris par le moyen de son bureau et de ses doubles, le particulier le plus ignoré de la capitale, on parviendrait à l'aide du bureau général à l'égard duquel les bureaux provinciaux seraient comme les bureaux de syndics, à découvrir de même le particulier le plus ignoré du Royaume.

On ne pourrait entrer ni faire un pas dans le Royaume, sans le certificat.

On ne pourrait sortir ni faire un pas dans le Royaume, sans le certificat.

Les voleurs n'auraient plus de gîte mais surtout les voleurs et les meurtriers domestiques.

166 Les enlèvements n'auraient aucun lieu / car on ne pourrait avoir place dans les voitures publiques ni voyager dans les particulières sans certificat et sans suivre la route marquée sur le certificat.

Les banqueroutiers frauduleux auraient la même difficulté dans leur mouvements.



